

DREAL Occitanie
Dpt Autorité Environnemental
520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur la demande d'examen au cas par cas dans le cadre de la création d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers sur la commune de Cerbère.

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que la maîtrise d'ouvrage, la commune de Cerbère, souhaite créer une Zone de Mouillage et d'Equipement Légers au sein de l'anse de Terrimbo.

Conformément à l'article R.122-2 et suivants du code de l'environnement, le projet étant soumis à demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique n°9 « Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de Mouillages et d'Equipements Légers. », nous avons mandaté le Cabinet GAXIEU pour déposer, sur la plateforme en ligne dédiée, le formulaire de demande d'examen au cas par cas.

Ces éléments vous permettront d'apprécier si le projet porté par la maîtrise d'ouvrage, la commune de Cerbère, doit être soumis ou non à évaluation environnementale.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Mr le Maire de la commune de Cerbère



**Le Maire,
Christian GRAU**